

DEPARTEMENT DES COTES d'ARMOR
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE
de CORLAY et de LE HAUT-CORLAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 9 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le 9 juin à 10 heures 30, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Daniel TREND A, Président.

Présents : Daniel TREND A, Jacky BURLOT, Jean-Philippe RAOULT et Alain LÉVRIER membres titulaires ; Jean-François LE BRIS membre suppléant

Secrétaire de séance : Jacky BURLOT

Date de la convocation : 3 juin 2026

2026/17 Stations de la Ville Jouan et des Neuf Fontaines - Travaux de réhabilitation des locaux techniques - Validation des devis - Amélioration du revêtement extérieur des 2 stations

Monsieur le Président informe l'assemblée que le conseil a envisagé des travaux pour les stations de la Ville Jouan et des Neuf Fontaines. Ces travaux consistent en la réhabilitation des locaux techniques par la mise en place d'une ventilation forcée, avant de réaliser les peintures intérieures, et le drainage.

M THOMAS, du SDAEP, qui est suit le dossier des travaux, rappelle que c'est l'entreprise SNPR pour un montant de 51 000 € HT qui a été retenue.

M. THOMAS indique qu'il a sollicité SNPR pour une amélioration du revêtement extérieur des 2 stations. En effet, la peinture de ravalement prévu au marché (type I1) sera remplacée par une peinture de type I3. Cette peinture est un système d'imperméabilisation des façades spécialement conçu pour traiter les fissures d'une ouverture inférieure à 1 mm. Il s'agit d'une solution technique qui vise à protéger les murs extérieurs des intempéries et de l'humidité.

Le devis doit être validé par la CAO car le montant dépasse les 5 % du marché initial :

Station de la Ville Jouan : 2 308,80 € TTC

Station Neuf Fontaines : 1 243,20 € TTC

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité,

VALIDE les devis de l'entreprise SNPR d'un montant de 2 308,80 € TTC pour la Station de la Ville Jouan et d'un montant de 1 243,20 € TTC pour la Station Neuf Fontaines ;

AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer les documents y afférents.

Fait et délibéré le 9 juin 2026
Le Président,
Daniel TREND A


**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ADDUCTION D'EAU
MAIRIE DE CORLAY
22320**